



# Macamic, c'est plus qu'une ville

# M

.....  
*Macamic, c'est plus qu'une ville!  
Une nature dans ses plus beaux  
atours, dominée par le lac Macamic,  
la propriété accessible, de grands  
terrains dans des quartiers bien  
aménagés, conçus pour les résidents.*

.....  
*Une ville organisée, de nombreux  
commerces et services municipaux,  
hospitaliers et gouvernementaux,  
une économie solide et bien établie,  
un avenir prometteur.*

.....  
*Moi, j'ai choisi Macamic et ses gens  
accueillants!*

# C

.....  
*Choisir sa ville, c'est choisir sa  
qualité de vie. Chaque année,  
Macamic accueille de nouveaux  
résidents, et ce n'est pas sans raison.*

.....  
*De beaux parcs, un environnement  
sain, sans pollution, une eau de  
qualité, des loisirs pour tous les âges;  
des gens d'affaires dynamiques,  
une population fière de sa ville.*

.....  
*Macamic, le choix d'une qualité de  
vie supérieure! Macamic, une ville  
de choix.*

## Sommaire

La chronique du maire	3	La forme masculine utilisée dans cette
Informations municipales	4	publication désigne, lorsqu'il y a lieu,
La Corporation de développement	11	aussi bien les femmes que les hommes.
La bibliothèque	13	
Votre Caisse populaire	14	Ce bulletin d'informations est publié six
La page communautaire	15	fois l'an par la Ville de Macamic.
La rubrique informative	19	
Le calendrier des activités	22	Mise en pages :       Ginette Labbé
Pour nous rejoindre	24	Correction       :       Victoire Bacon

**Un grand merci à tous nos collaborateurs.**

Dépôt légal – Volume 11 no 5  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

## La chronique du maire

Madame,  
Monsieur,

Déjà la saison estivale est terminée; durant cette période, nos employés ont travaillé sur plusieurs dossiers, projets et travaux qui ont été réalisés sur notre territoire.

Nous aimerions à nouveau remercier nos partenaires financiers qui ont permis l'installation du jeu modulaire au Parc Curé-Aimé-Lamothe, soit le Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de Royal-Roussillon, le Club Lions de Macamic inc. et votre municipalité, le tout avec la précieuse collaboration d'une jeune maman de la 6<sup>e</sup> Avenue Ouest, madame Marie-Ève Nicol.

Le dossier de modernisation de l'usine de filtration pour l'eau potable chemine également et de nouveaux équipements pour près de 25 000 \$ y seront bientôt installés afin de nous conformer aux nouvelles normes du Gouvernement du Québec.

Après l'analyse des pour et des contre pour ce projet, le conseil municipal

prendra la décision finale au cours des prochains mois, à savoir si oui ou non, nous poursuivrons le développement d'un puits de la nappe phréatique, au coût de 250 000 \$, pour alimenter en eau potable les résidences desservies actuellement par le réseau d'aqueduc; ce puits serait situé tout près de l'usine de filtration.

En conclusion, suite à son départ, nous désirons remercier très sincèrement madame Pierrette Godbout pour toutes ces années de bons et loyaux services offertes à la municipalité en tant que chef d'équipe aux espaces verts et nous lui souhaitons la meilleure des chances pour tous ses projets futurs. Un merci sincère! Également, nous souhaitons la bienvenue à madame Huguette Alain qui lui succède à ce poste.

Recevez Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



**Daniel Rancourt**  
**Maire**

## Informations municipales



### Aux contribuables de la Ville de Macamic

#### AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de son assemblée ordinaire du 23 octobre 2006, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :



14, 8<sup>e</sup> Avenue Est  
Lot 11 du bloc 4  
Cadastre du village de Macamic  
Propriétaires : M. Marcel Tremblay et  
Mme Louise Baillargeon

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché avec une marge de recul latérale de l'avant-toit à 0,32 mètre au

lieu de 0,60 mètre et dépassant de 0,28 mètre dans la ruelle.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée du 23 octobre 2006, à 19 heures 30, au 1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, Macamic.

Donné à Macamic, ce 25 septembre 2006.

**Joëlle Rancourt**  
Secrétaire-trésorière adjointe

#### HALLOWEEN

La Ville de Macamic recommande aux jeunes de passer l'Halloween seulement le 31 octobre 2006 entre 16 heures et 20 heures 30.

Nous tenons à souligner la participation généreuse de la Brigade des pompiers volontaires, de Télébec ltée et de la Sûreté du Québec qui patrouillent notre secteur pour assurer la sécurité de nos enfants à cette occasion.



#### AVIS PUBLIC

Concernant la troisième année d'application des rôles triennaux de la Ville de Macamic.

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que les rôles triennaux d'évaluation foncière et locative de la Ville de Macamic, seront, en 2007, en vigueur pour le troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ces rôles, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ⇒ être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la

loi ou au cours de l'exercice suivant;

- ⇒ être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité régionale de Comté (MRC)  
d'Abitibi-Ouest  
6, 8<sup>e</sup> Avenue Est – Bureau 105  
La Sarre, Québec J9Z 1N6

- ⇒ être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;

- ⇒ être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 09-1997 de la MRC d'Abitibi-Ouest et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Macamic, ce 12 septembre 2006.

**Joëlle Rancourt**  
Secrétaire-trésorière adjointe

**VILLE DE MACAMIC****AVIS PUBLIC****ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
CONSULTATION**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le 10 octobre 2006, le conseil a adopté les projets de règlements suivants :
  - Projet de règlement intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Macamic » et portant le numéro 06-079
  - Projet de règlement intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Macamic » et portant le numéro 06-080
  - Projet de règlement intitulé « Règlement de lotissement de la Ville de Macamic » et portant le numéro 06-081
  - Projet de règlement intitulé « Règlement de construction de la Ville de Macamic » et portant le numéro 06-082
  - Projet de règlement intitulé « Règlement sur certaines conditions d'émission du permis de construction de la Ville de Macamic » et portant le numéro 06-083
  - Projet de règlement intitulé « Règlement sur l'émission des permis et certificats de la Ville de Macamic » et portant le numéro 06-084
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 30 octobre 2006, à 19 heures, à la salle municipale, 1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, Macamic.
 

Au cours de cette assemblée, le maire, ou le conseiller désigné par le conseil, expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Les projets de règlements concernent l'ensemble du territoire de la municipalité, soit celle des territoires de Colombourg, de la paroisse de Macamic et du territoire de l'ex-ville.
4. Les projets de règlements de même que les plans d'accompagnement peuvent être consultés au bureau municipal,

1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, Macamic, aux heures normales d'ouverture du bureau.

**OBJET DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée de consultation porte sur la révision complète de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Macamic. Suite au regroupement de l'ex-Ville de Macamic et de la Paroisse de Macamic (2001), puis de la Municipalité de Colombourg (2002), la nouvelle Ville de Macamic doit harmoniser sa vision du développement. Elle en profite pour revoir sa réglementation afin qu'elle tienne compte davantage du contexte actuel de développement. Les règlements cités dans le présent avis abrogent et remplacent les règlements correspondants actuellement en vigueur.

**RÉSUMÉ DU PLAN D'URBANISME  
RÉVISÉ**

Le projet de règlement intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Macamic » porte principalement sur des éléments de contenus obligatoires par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que sont les orientations d'aménagement, les grandes affectations du territoire et les densités de son occupation.

**LES GRANDES ORIENTATIONS  
D'AMÉNAGEMENT**

Les grandes orientations d'aménagement sont les lignes directrices par lesquelles la Ville de Macamic identifie ses choix et priorités dans l'aménagement et le développement de son territoire. Ces orientations reflètent la vision de la Ville pour de nombreuses années à venir. Des objectifs et des interventions viennent préciser les orientations. En voici des exemples :

**Orientation 1 :**

**Développer le secteur urbain comme pôle de commerces et de services du secteur est de l'Abitibi-Ouest.**

Il est important de favoriser, par exemple, le maintien des commerces et services supralocaux et de créer des conditions favorisant l'implantation d'autres commerces et services de ce type, notamment en favorisant la disponibilité de grands terrains.

**Orientation 2 :**

**Assurer une disponibilité de terrains résidentiels et de villégiature de façon à répondre à la demande, tout en évitant une dispersion coûteuse du développement.**

Par exemple, il y a lieu de poursuivre le développement de villégiature autour du lac Macamic et de réaliser le développement Fortin-les-Berges.

### **Orientation 3 :**

**Développer le périmètre urbain de Macamic et celui de Colombourg en fonction des potentiels et des particularités de chacun.**

Par exemple, il est souhaité de maintenir les services existants dans le périmètre urbain de Colombourg (école, HLM, église et autres) et d'implanter de nouveaux commerces et services de quartier, notamment un dépanneur.

### **Orientation 4 :**

**Assurer, à l'intérieur de la zone agricole protégée, une cohabitation harmonieuse des activités agricoles, forestières, résidentielles, récréatives et autres.**

Par exemple, dans le secteur d'agriculture dynamique, l'agriculture est reconnue comme étant l'usage principal et d'autres usages peuvent être autorisés, de manière à former un environnement viable sur le plan socioéconomique.

### **Orientation 5 :**

**Poursuivre les améliorations qui font de Macamic un milieu de vie intéressant par ses aménagements, son patrimoine et sa qualité visuelle.**

Par exemple, le règlement de zonage comprendra des normes touchant l'aménagement des terrains et l'affichage de manière à améliorer l'aspect visuel des rues, des routes, des chemins de rang et des chemins de villégiature.

### **Orientation 6 :**

**Favoriser le maintien et le développement des réseaux de transport et de communication de manière à assurer une bonne desserte locale et à les intégrer aux réseaux régionaux.**

Par exemple, la Ville veut contribuer au maintien d'une bonne fluidité de la circulation sur les routes nationales en limitant le nombre de nouveaux accès à la Route 111, dans la partie ouest du milieu urbanisé, et à la Route 393 dans le secteur de Colombourg

### **Orientation 7 :**

**Renforcer les mesures de protection et de restauration de l'environnement.**

Par exemple, il faut assurer la protection des rives et du littoral et réduire l'érosion des berges du lac Macamic.

### **LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL**

Les grandes affectations du sol définissent les intentions de la Ville concernant l'utilisation future des diverses parties de son territoire. Elles visent à favoriser la localisation optimale des diverses activités, et surtout de celles qui sont en développement, tout en limitant le plus possible les risques de conflits entre les divers usages. Deux plans d'accompagnement localisent les affectations. Ils peuvent être consultés au bureau de la municipalité, 1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, Macamic.

#### Les affectations résidentielles :

Elles sont présentes surtout à l'intérieur des périmètres urbains de Colombourg et de Macamic et précisent la densité résidentielle ou le type de résidences visé. Ce sont les affectations suivantes : résidentielle de faible densité, résidentielle de moyenne et haute densité, maison mobile, rurale, résidentielle, villégiature.

#### Les affectations agricoles :

Les affectations agricoles et agroforestières couvrent le territoire situé dans la zone agricole protégée, ce qui représente la majeure partie du territoire municipal.

#### Les affectations commerciales et industrielles :

Elles visent des secteurs où des activités de type commercial, industriel ou de transport (voie ferrée, ligne de transport d'énergie) sont présentes. Elles sont incluses à l'intérieur des affectations suivantes : centre-ville, commerce routier, mixte, industrielle, transport.

#### Les affectations communautaires :

Elles visent les parcs, les écoles, des secteurs récréatifs et d'autres secteurs d'usages publics ou communautaires.

#### Les affectations de conservation et de protection :

Les affectations de type « protection » couvrent divers secteurs comme le pont couvert et les îles du lac Macamic. L'affectation « réserve urbaine » identifie des secteurs dans les périmètres

urbains qui sont réservés pour un éventuel développement.

Donné à Macamic, ce 12<sup>e</sup> jour d'octobre 2006.

**Nicole Bouffard**  
**Secrétaire-trésorière adjointe**

### NOMINATION

Monsieur Denis Bédard, directeur général, est heureux d'annoncer la nomination de madame Huguette Alain de Macamic au poste de chef d'équipe aux espaces verts.



Madame Alain est diplômée du Cégep du Lac-Témiscamingue et possède près de 10 ans d'expérience de travail dans ce domaine; nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre organisation et la meilleure des chances pour ce nouveau défi.

Nous désirons remercier sincèrement madame Pierrette Godbout pour la qualité et l'excellence du travail accompli au cours des dernières années.

Source : Denis Bédard, directeur général  
819-782-4604 poste 238

### Articles promotionnels

Il nous fait plaisir d'informer la population que la nouvelle gamme d'articles promotionnels à l'effigie de la Ville de Macamic est arrivée et disponible pour la vente.

Voici la description et le prix de ces objets de collection :

- T-shirts de marque Gildan (coton pré-rétréci) de différentes tailles et couleurs : 8,50 \$ taxes incluses.
- Tasses à café hautes (nouveau style et nouvelle couleur) avec logo de la Ville de Macamic : 7,50 \$ taxes incluses. 
- Épinglettes (pins) nouveau style frappées aux armoiries de la Ville : 5 \$ taxes incluses.
- Épinglettes (pins) nouveau style représentant le logo (castor) de la Ville : 5 \$ taxes incluses.

Ce sont de jolis articles intéressants à posséder ou à offrir; vous pouvez vous procurer ces objets au comptoir de l'hôtel de ville de Macamic du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 heures.

## La Corporation de développement

Quelques mots afin de vous donner un topo de nos activités.

Le site du Grand Héron a connu une affluence en hausse constante depuis son ouverture, les principales causes en sont la beauté du paysage, la facilité d'accès et le faible coefficient d'obstacles des sentiers. Un pèlerinage annuel ou un lieu à découvrir!

La Collection Claude-Morin du secteur Colombourg a été ouverte du 21 juin au 4 septembre.



Le site n'a pas été visité comme nous l'aurions souhaité, l'absence de signalisation routière n'est pas étrangère à ce fait; nous verrons à corriger la situation pour la saison 2007. Les deux guides-animatrices, Caroline Mélançon et Émilie Carrier, ont fait un remarquable travail, les commentaires des visiteurs sont éloquentes. Nous tenons à les remercier pour leur bon travail.

La nouvelle rampe de mise à l'eau est maintenant accessible à tous les plaisanciers. Nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer la qualité du service;

cependant, nous devons composer avec les moyens dont nous disposons. Un merci spécial au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de Royal-Roussillon, au Pacte rural administré par la MRC, à la Ville de Macamic et au Club nautique de l'endroit; grâce à leur aide, la phase 1 de la marina a pu être réalisée. Des demandes ont été faites afin de poursuivre les travaux en 2007. Toutes ces énergies sont dépensées afin de rendre vos activités nautiques plus agréables et sécuritaires. Merci de protéger cette infrastructure!

Enfin, après avoir eu gain de cause envers la Commission de protection du territoire agricole du Québec (merci spécial à monsieur Ian Cameron de la MRC), nous pourrions enfin entamer le projet de la Montagne à Fred (lots 45 à 50 du Rang 1, secteur Colombourg). Ce centre récréotouristique fera d'abord l'objet d'une étude de faisabilité, suivie d'un plan d'aménagement effectué par un professionnel; la beauté des lieux et la rareté de l'attrait méritent que l'on prenne le temps de bien préparer le projet. Une dizaine d'activités différentes pourraient se tenir sur ces

quelque cinq cent cinquante acres (550 acres); dépendant du rapport du spécialiste en aménagement, une dizaine d'années pourraient être nécessaires afin de réaliser la totalité des projets. À suivre.

Dû à plusieurs exigences supplémentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dont entre autres la question des installations sanitaires privées (Règlement Q2-r8 concernant la qualité de l'environnement), nous nous devons de repousser le projet de développement domiciliaire Fortin-les-Berges pour une durée indéterminée, mais il est cependant question d'un moratoire sur les installations sanitaires qui pourrait être décrété sous peu; en gardant le statu quo, le Ministère permettrait aux éventuels acquéreurs de terrain de se conformer aux normes à un coût raisonnable, ce qui n'est pas le cas présentement. Nous suivons le dossier de très près car ce projet est primordial pour notre économie.

Dans le cadre de la Quinzaine en développement, nous reviendrons avec la présentation d'un nouveau vidéoclip :

Macamic, carrefour de la région. Réalisé par Radium multimédia (Production CKM9), ce vidéo de 45 secondes sera présenté sur les ondes de CFEM-TV du 4 au 18 novembre. Voilà une bonne façon de mousser notre ville et ses habitants, à peu de frais, et un incitatif pour nos voisins à venir nous visiter.

La 15<sup>e</sup> édition du souper gastronomique aura lieu le 21 octobre. Pour ceux qui veulent acheter des billets, vous pouvez le faire au 819-782-4604 poste 225. Le coût est de 100 \$ + taxes pour un repas neuf services. Vous pouvez aussi vous mériter deux billets en participant au tirage qui aura lieu le 20 octobre à midi. Les coupons sont disponibles maintenant et sont réservés aux résidents de Macamic, qui inclut le secteur Colombourg. Vous devez passer signer votre billet de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 heures, du lundi au vendredi, à l'hôtel de ville. Bonne chance à tous.

N'oubliez pas de visiter VOTRE site Web au [www.villemacamic.qc.ca](http://www.villemacamic.qc.ca). Si vous avez le goût d'y participer, vous êtes les bienvenus.

**Ghislain Deschênes**  
Agent de développement



## La bibliothèque

### Nouveautés (Macamic)

- La poussière du temps  
Tome 4 : Au bout de la route  
Michel David  
(Don Club Lions)
- Mes amis, mes amours  
Marc Levy
- Intolérance au gluten  
Ginette Frenette
- La fille de Joseph  
Louise Tremblay-d'Essiambre
- L'été de 1939, avant l'orage  
Jean-Pierre Charland
- Une maison à Amalfi  
Elizabeth Adler
- Un tourbillon de neige et de cendres - partie 1  
Diana Gabaldon
- Astrologie 2007  
Andrée D'Amour
- Totalemment bonsaï  
Craig Coussins



- Le gardien du cœur  
Nicholas Sparks
- La misère noire - tome 6  
André Mathieu
- Le cheval roux - tome 7  
André Mathieu
- Illusions mortelles  
Charlotte Link

La Corporation de développement de Macamic nous a fait don d'un dictionnaire Larousse 2007; ce dictionnaire sera offert lors d'un tirage effectué à Noël.

Merci à la Corporation de développement.

### RAPPEL

Nous désirons vous rappeler que depuis le 12 septembre dernier, la bibliothèque municipale de Macamic est ouverte un mardi aux deux semaines, de 19 heures à 20 heures, et ce, en plus des heures d'ouverture régulières du mercredi.

## Votre Caisse populaire



### SOIRÉE DESJARDINS

Pour clôturer la semaine Desjardins, votre Caisse invite ses membres, pour une 2<sup>e</sup> année, à une Soirée Casino qui aura lieu le samedi 28 octobre prochain, à la grande salle du Centre Joachim-Tremblay de Macamic, à compter de 20 heures.

Le nombre de places étant limité, seules les personnes détentrices d'un billet pourront assister à la soirée. Les billets sont gratuits et seront disponibles auprès des employés à compter du 16 octobre.

Au plaisir de vous compter parmi nos invités.



**Manon Morin**

**Agent services aux membres**

Caisse Desjardins de Royal-Roussillon

### Fonds d'aide au développement du milieu

La Caisse Desjardins de Royal-Roussillon, par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu, a versé, en 2005, un montant de 34 736 \$ pour venir en aide à divers organismes et associations de notre collectivité.

Les principaux bénéficiaires sont :

- Desjardins jeunes au travail
- Cour d'école Tremblay de Macamic
- Corporation de développement de Taschereau
- Centre de services d'Authier
- Corporation de développement de Launay
- Centre Vitalité de Taschereau
- Ristourne jeunesse

Le comité du Fonds d'aide au développement du milieu 2005 était composé comme suit :

Madame Pierrette Godbout  
Madame Michelle D'Amours  
Monsieur Roméo Cameron  
Monsieur Réjean Comeau

## La page communautaire

### Communauté chrétienne de Macamic

Pour servir l'Évangile, un don à ma paroisse

### La capitation

La capitation représente la contribution exigée à tous les catholiques d'une paroisse pour participer au financement des services et des activités de leur église. Le paiement de la capitation est un geste nécessaire de solidarité et de reconnaissance qui signifie de façon bien concrète son appartenance à la communauté paroissiale. La capitation est souvent le seul moyen pour les non-pratiquants ou pratiquants occasionnels de contribuer au financement de sa paroisse.

La capitation, un geste de solidarité auprès des gens de notre milieu pour la survie de notre paroisse. La capitation, ça me concerne. Votre paroisse dessert tous les catholiques et offre :

### Les services du culte :

- liturgies dominicales
- grandes fêtes chrétiennes

- sacrements
- prières, retraites
- funérailles

### Les services de la pastorale :

- éducation de la foi
- accompagnement aux sacrements
- animation et aide

### En outre, votre paroisse doit :

- tenir les registres des naissances, mariages et décès
- émettre les certificats
- tenir à jour la correspondance
- entretenir et réparer l'église et le presbytère
- assurer le salaire du prêtre et autres, si nécessaire.

### Grâce à votre soutien :

Notre église a bénéficié de votre générosité par le passé et nous vous en remercions. La capitation demeure un moyen essentiel pour garder la vie de notre communauté chrétienne.



Nous vous rappelons également que la capitation est entièrement versée au service de l'administration de notre fabrique. Merci de contribuer à la vitalité de notre paroisse en la soutenant matériellement, humainement et spirituellement.

### Nouveau comité

Un comité de financement, Les amis de Saint-Jean, a été formé uniquement pour s'occuper des réparations majeures à notre église.

Ce comité est indépendant de la capitation, il ne faut pas confondre les deux : la capitation sert à l'administration et le Comité de financement s'occupe des réparations. (Voir autre texte).



Donnez selon vos moyens et votre générosité.

**Les marguilliers et votre curé Léandre Lapointe**

### Les amis de Saint-Jean

Une première réunion du comité Les amis de Saint-Jean a eu lieu le mercredi

6 septembre 2006 afin de trouver des moyens de financement pour effectuer des réparations à notre église : carillon, toit du côté est, murs extérieurs et intérieurs, sous-sol, système de chauffage, stationnement, fenêtres et fer forgé.

Chacun des membres présents a la responsabilité d'un de ces dossiers pour en faire une évaluation des divers travaux.

Voici la liste des membres de l'équipe :

Monsieur Léandre Lapointe, curé de la paroisse  
 Monsieur Jacques Bastien, responsable  
 Madame Lina Lafrenière  
 Monsieur Jacques Préville  
 Monsieur Albert Delage  
 Monsieur Daniel Rancourt  
 Monsieur Denis Marion  
 Monsieur Jean Ouellet  
 Monsieur Laurent Gélinas  
 Madame Laurianne Théberge, secrétaire

### Informations pastorales

Il me fait plaisir de communiquer avec vous par le biais de notre Info-Mak.

À partir du 21 octobre 2006, il y aura un nouvel horaire pour les messes dominicales :

- samedi 21 octobre, 16 heures :  
Taschereau
- dimanche 22 octobre, 9 heures 15 :  
Sainte-Rose
- dimanche 22 octobre, 11 heures :  
Macamic

Congrès eucharistique international 2008 à Québec

C'est lors de la Montée Jeunesse 2005 que les jeunes, inspirés par la croix de la JMJ, ont exprimé le désir qu'un objet symbolique puisse parcourir le pays en préparation du Congrès eucharistique 2008 qui aura lieu à Québec.

Un comité de jeunes a développé l'idée d'une œuvre artistique; cet objet symbolique est l'Arche de la Nouvelle Alliance que le pape Benoît XVI a béni le 11 mai dernier. Du 22 au 30 octobre 2006, cette Arche sera en pèlerinage dans notre diocèse.

L'Arche de la Nouvelle Alliance qui prend la forme d'un petit bateau est faite de bois franc provenant d'un peu partout à travers le monde. Réalisée par Alain

Rioux, un artisan de la région de Québec, cette œuvre d'art tranche non seulement par la qualité de sa réalisation mais surtout par la richesse de sa symbolique.

Les détails de cette Arche paraîtront dans le feuillet paroissial publié aux deux semaines.

L'Arche sera à Macamic le mardi 24 octobre 2006 vers 10 heures 30 jusqu'à 20 heures 30. Nous comptons sur les paroissiens pour lui réserver un très bel accueil.

### Heures de bureau au presbytère

Lundi de 13 heures à 16 heures  
 Mercredi de 13 heures à 16 heures

Des bénévoles se feront un plaisir de vous recevoir; il s'agit de :

Claire Valcourt  
 Suzanne Champagne  
 Francine Bruneau  
 Madeleine Boucher

**Denise Genest, animatrice**

**Fabrique de Macamic**

Saviez-vous que le 16 août dernier, monsieur Denis Cloutier était au service de la communauté depuis plus de 25 ans?

Bravo Denis et merci beaucoup pour votre service liturgique.

**Comité du cimetière de Colombourg**

Avis aux concessionnaires déjà concernés par les formulaires postés à l'automne 2005 et au début de l'année 2006 concernant l'entretien de vos terrains.



**Rappel :** Nous comptons sur votre collaboration et espérons que vous ou votre famille profiterez de cette dernière occasion de vous acquitter de cette obligation en nous faisant parvenir votre chèque au montant calculé concernant l'emplacement et les frais d'entretien. L'article 4.4 prévoit que ladite concession durera 30 ans. La fabrique se réserve le droit de reprendre le lot lorsque ce lot est abandonné ou présumé l'être. L'article 4.7 de notre règlement stipule bien que la concession d'un lot est annulé par défaut de paiement du coût de l'entretien pendant

une période continue de cinq (5) ans sans autre mise en demeure qu'un avis écrit envoyé au concessionnaire et sans possibilité de réclamation contre la fabrique. La fabrique se réserve le droit de reprendre le lot s'il n'y a pas eu d'inhumation dans ce lot depuis au moins trente (30) ans ou lorsque ce lot est abandonné ou présumé l'être.

Pour information, téléphonez à Thérèse Labbé, présidente, au 819-333-4448.

**Bibliothèque secteur Colombourg**

À tous ceux et celles qui désirent suivre des cours pour apprendre ou améliorer les techniques d'ordinateur, il pourrait y avoir des possibilités à l'automne pour débutants ou plus avancés; il y aurait un maximum de 10 places disponibles. Coût : 10 \$ pour 3 heures.



Le cours pourrait se donner le soir ou la fin de semaine. Si vous êtes intéressé, veuillez donner votre nom à Noëlla Royer au 819-333-4466 ou Colette Labbé au 819-333-4444.

**Rubrique informative****Transport Coup de Pouce**

Vous voulez vous déplacer en Abitibi-Ouest à peu de frais?

Vous cherchez quelqu'un pour faire du covoiturage, pour vous rendre au travail ou pour tout autre déplacement?



Informez-vous maintenant : Transport Coup de Pouce au 819-333-3933  
Site Web : [mrc.ao.ca](http://mrc.ao.ca)  
Courriel : [transportcoupdepouce.mrcao@lino.com](mailto:transportcoupdepouce.mrcao@lino.com)  
ou dans tous les bureaux municipaux.

**La Sûreté du Québec vous informe****Prudence : Transport d'écoliers!**

Les vacances sont déjà ou enfin terminées! Les jeunes sont de retour à l'école. Il est important pour tous de se familiariser de nouveau avec la présence des autobus scolaires sur les routes.



Les policiers de la Sûreté du Québec vous rappellent ces conseils de

prévention pour favoriser la sécurité des écoliers :

- ⇒ À l'approche d'un autobus d'écoliers sur le point de s'immobiliser, ralentissez;
- ⇒ Immobilisez votre véhicule en tout temps lorsque les feux intermittents sont en marche, sauf si vous circulez sur une chaussée adjacente, séparée par un terre-plein ou une autre séparation physique surélevée;
- ⇒ Immobilisez votre véhicule à au moins cinq mètres de l'autobus pour permettre aux enfants de traverser en toute sécurité;
- ⇒ Assurez-vous que tous les écoliers sont en sécurité avant de repartir et que les signaux de l'autobus ne sont plus en marche.

Rappelons que le Code de la sécurité routière régit la cohabitation, sur les différentes routes, des transporteurs scolaires avec les autres véhicules routiers. Les contrevenants aux

règlements s'exposent à des amendes d'au moins 200 \$ et selon l'infraction, 9 points d'inaptitude peuvent être inscrits à leur dossier.

Le présignallement, une nouvelle mesure de sécurité! C'est jeune... préparez-vous à arrêter!



Depuis peu, tous les conducteurs d'autobus scolaires doivent signifier à l'avance leur intention d'immobiliser leur véhicule. Vous êtes invités à être attentifs à cette nouvelle mesure de sécurité.

### Qu'est-ce que le présignallement?

Le présignallement est une mesure de sécurité additionnelle en transport scolaire. Pour effectuer la manœuvre, le conducteur d'un autobus scolaire doit signifier, à l'aide des feux jaunes d'avertissement alternatifs, son intention d'immobiliser son véhicule avant que les feux rouges intermittents ne soient en fonction. Pour les véhicules non munis de ce nouvel équipement, l'utilisation des feux de détresse sera obligatoire.

Les nouveaux feux jaunes, qui clignotent en alternance, sont situés dans la partie supérieure avant et arrière du véhicule, à

côtés des feux rouges; ils sont obligatoirement installés sur tout autobus scolaire fabriqué depuis août 2005.

### À quoi sert-il?

À avertir les usagers de la route que le conducteur d'autobus scolaire s'apprête à immobiliser son véhicule pour faire monter ou descendre des élèves; à ralentir la circulation devant et derrière l'autobus afin d'éviter les manœuvres brusques de freinage ou d'accélération.

Le présignallement des autobus scolaires vise à rendre davantage sécuritaires la montée et la descente des élèves. Rappelons que son application ne change en rien les règles de sécurité que doivent respecter les élèves: attendre l'immobilisation complète du véhicule avant d'y monter, d'en descendre ou de passer devant l'autobus.

Nous vous invitons donc à respecter cette nouvelle façon de faire qui est en vigueur depuis la rentrée scolaire 2005-2006.

Pour information, visitez le site Web du ministère des Transports du Québec à : [www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca)

### Activités pour les familles de Macamic

À toutes les familles de Macamic et des environs, voici venu le temps de prendre le temps.

Des activités vous sont offertes par la Maison de la famille La Sarre, en collaboration avec la municipalité de Macamic et la Table des services intégrés en périnatalité et en petite enfance.

L'animatrice rurale de la Maison de la famille se déplace, chaque semaine, pour animer des rencontres thématiques pour parents, des activités parents-enfants et autres. Ces activités s'adressent à toutes les familles de Macamic et des environs.



Que ce soit pour des moments de partage en toute confidentialité, pour des trucs concernant le quotidien familial, pour passer du temps avec son enfant ou simplement pour avoir du plaisir et s'amuser, ça vaut la peine d'y aller au moins une fois!

Les rencontres thématiques ont lieu au CLSC (salle de conférences pour les parents et salle d'animation pour les

enfants), tandis que les activités parents-enfants ont lieu au Chalet Multi-services, de 9 heures 30 à 11 heures 30, tous les mercredis.

### À venir :

**18 octobre** : Rencontre thématique pour parents : le tempérament : parents et enfant, pareil pas pareil.

**25 octobre** : Activité parents-enfants : fête d'Halloween.

**1<sup>er</sup> novembre** : Rencontre thématique pour parents : indices d'abus sexuels et signes annonciateurs.

**8 novembre** : Activité parents-enfants : atelier de peinture au doigt et au pied.

**15 novembre** : Rencontre thématique pour parents : favoriser la confiance chez votre enfant.

Un calendrier des activités est disponible à la Maison de la famille ainsi qu'au CLSC. Pour information, communiquer avec Caroline Désilets au 819-333-2670.

Bienvenue à tous les membres de la famille et à toutes les familles.





## Organismes à but non lucratif

Association de Chasse et Pêche	Comité des bénévoles du C.H. St-Jean
Association du hockey mineur	Comité du partage
Bibliothèque municipale	Comité de développement
Brigade des Pompiers volontaires	Comité villes et villages en santé
C.K.-Munotair	Commission des loisirs
Club de l'Âge d'Or	Fabrique St-Jean
Club de la Fraternité	La Gamme d'Or
Club de Motoneige	Le Cercle des Fermières
Club de Patinage artistique	Les Chevaliers de Colomb
Club Lions	Les Femmes Chrétiennes
Club nautique	Les Filles d'Isabelle
Comité de valorisation des biens culturels	Office municipal d'Habitation

## Pour nous rejoindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le numéro de téléphone est **(819) 782-4604**

		<u>Poste</u>
Monsieur Denis Bédard	Directeur général	238
Madame Joëlle Rancourt	Secrétaire-trésorière adjointe	223
Madame Nicole Bouffard	Secrétaire-trésorière adjointe	227
Madame Lucette Bastien	Coord. aux associations sportives et de loisirs	230
Monsieur Ghislain Deschênes	Agent de développement de la Corporation	225
Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur privé du Centre Joachim-Tremblay	231
Bureau de l'animation en loisirs		233
Monsieur Renald Mélançon	Usine de filtration	240 ou 241
Monsieur Richard Michaud	Contremaître	224 ou 239
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire de direction	221
Gare		244
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay		237
Info-loisirs	Horaire des activités	2
Service d'urgence 24 heures	(pour bris d'aqueduc ou d'égout)	5
Madame Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation	787-6340
Urgence (police, service d'incendie, ambulance)		9-1-1

Télécopieur Ville de Macamic : **(819) 782-4283**  
 Télécopieur Centre Joachim-Tremblay : **(819) 782-4464**  
 Adresse électronique : **macamic@mrcao.qc.ca**